L'ECHO DE L'ASSEN
Bulletin d'information
Février 2016

Le conseil d'administration de l'ASSEN a le plaisir de vous faire parvenir son bulletin 2016.
Ce document est destiné à vous informer de l'avancement de ses projets et de vous donner des informations utiles sur les actions à mener pour préserver l'environnement en général et , en particulier, améliorer le cadre de vie de notre village.
Vous trouverez également un coupon d'adhésion destiné à ceux d'entre vous qui souhaiteraient nous rejoindre dans nos démarches ou tout simplement nous soutenir.
La lutte pour la préservation de la planète passe, c'est incontournable, par l'adoption de stratégies gouvernementales. Mais elle ne pourra pas aboutir sans que chaque citoyen, dans leurs actions du quotidien, apporte sa contribution à travers les gestes simples. L'avenir de nos enfants en dépend.
C'est pourquoi, au-delà des projets qu'elle conduit, l'ASSEN souhaite accroître son effort d'information et de pédagogie en faveur de tous et en particulier des plus jeunes d'entre nous. Prendre conscience des enjeux environnementaux permettra d'adapter nos comportements.

Gilles MALSERT nous a quittés

Gilles fonde avec quelques amis l'ASSEN en 1991 suite au projet d'implantation d'une usine chimique.
Vice Président de 1991 à 1997, il en assurera la Présidence depuis cette date jusqu'en 2015.
Dès 1992 il se préoccupe du suivi de la Décharge de St Marcellin en participant à toutes les réunions, mais surtout en obligeant l'exploitant Onyx à respecter les règlementations.
En 1994 il apporte sa connaissance du terrain pour l'élaboration du premier Topo Guide des sentiers de l'ASSEN.
En 1999 il crée le Marché aux Puces de St Marcellin devenu depuis un élément incontournable de la commune de mai à septembre
Dans le même temps, et chaque année, l'Association procède à l'embauche de 2 personnes en contrat aidé, afin d'entretenir les sentiers balisés, et d'aider les bénévoles pendant le marché aux puces. Il était présent dès 4heures du matin sur le marché pour voir si tout se passait correctement.
Autre projet qui lui tenait à cœur : la construction d'une Table d'Orientation. Avec son ami Pierre Cottin pendant plusieurs années ils ont travaillé pour trouver un site, puis faire construire cette table finalement implantée à la Font Sarrazin en octobre 2011.
En 2013 il participe à la relance d'un nouveau Topo guide qui sera inauguré en 2015 avec 8 sentiers balisés autour de la commune
Pendant toutes ces années il était toujours partant dès qu'un problème touchant l'environnement de notre commune, n'hésitant pas à solliciter les élus et les entreprises. Son opiniâtreté et sa façon de s'exprimer sans détour ont toujours fait partie de ses confrontations.
Pour créer du lien social l'idée de mettre en œuvre des Jardins familiaux est lancée en 2013. Trouver un terrain, assurer la conception, mais surtout le plaisir de se rapprocher de la nature et le souhait d'une alimentation plus saine seront ses motivations. Un terrain est en cours d'acquisition par la Mairie
Gilles ne verra hélas pas la concrétisation de projet : qu'importe les amis de l'Assen le mettrons en œuvre.
Merci Gilles !

ASSEN Association de Sauvegarde de l'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez
3 rue d'outre l'eau 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ
mail : Assenmarcellinoise42@gmail.com
Site Internet : http://assenmarcellinoise.weebly.com/
Tél : 06 70 03 33 97

Le nouveau topoguide est sorti

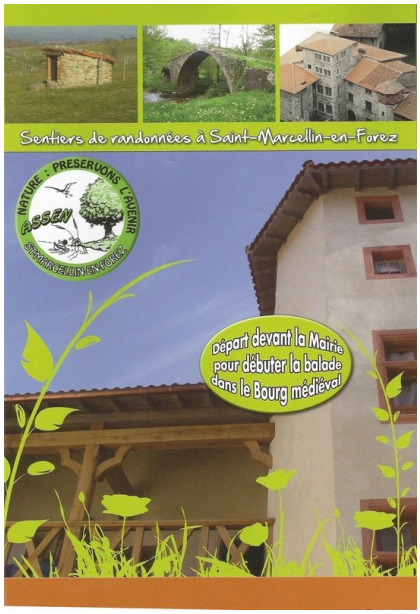

Dès 1994, l'ASSEN édite son premier topoguide.
En 1997, il le réédite sous le titre « les chemins de traverse », rassemblant 8 circuits allant de 6 à 23 km et qui s'articulent autour du tracé de l'ancienne voie ferrée.
Devenu obsolète, le conseil d'administration de l'ASSEN a décidé de rafraîchir les circuits et leur description, et d'en refaire le balisage.
Pour la réalisation de ce topoguide, il faut souligner l'aide de l'association Saint Marcellin Patrimoine Vivant et de marcheurs marcellinois, des emplois verts et bénévoles de l'ASSEN.
ce document permettra aux promeneurs de parcourir nos sentiers, et à cette occasion, de découvrir la richesse du patrimoine historique et rural de Saint Marcellin en Forez.
Les fiches descriptives (une par circuit) et la pochette plastique pour les porter autour du cou et les consulter, rendent ce topoguide indispensable pour mieux connaitre notre commune.
Le départ de chaque circuit se fait depuis le parking de la salle des fêtes opù a été installé un panneau synthétique des circuits
Réalisé sans publicité, le topoguide a été mis en vente au prix de 5 €. Il est disponible auprès des Offices de Tourisme ligériens et, à Saint Marcellin, auprès de l'ASSEN, à la Mairie, la médiathèque, la Maison de l'Armorial et chez certains commerçants.

Marche pour le Téléthon

Comme chaque année, l'ASSEN a a organisé, dans le cadre du Téléthon, une marche de nuit, qui a rassemblé 75 marcheurs. Elle a pu récolter ainsi 222,50 € qu'elle a complété à 300 € versés au bénéfice de l'AFM (association française contre les myopathies) œuvre d'intérêt public.

Les rendez vous aux jardins 2016

Ils auront lieu les 4 et 5 juin.
Comme chaque année, des manifestations seront organisées par Saint-Marcellin-Patrimoine-Vivant.
En particulier, le dimanche matin, à proximité de la Place Saint-Catherine, se tiendra une bourse aux plantes. Les amateurs de fleurs ou de légume pourront se procurer ou échanger des plants pour leurs jardins. Retenez cette date.
L'ASSEN apporera sa contibution à cet évènement

Les plantes invasives : un enjeu pour l'environnement

Notre assemblée générale du 20 novembre a été l'occasion de présenter une très intéressante conférence sur les plantes invasives : « **Mieux les connaître pour mieux les gérer** », tel a été le thème développé par Emilie Moine, animatrice du pôle relais plantes invasives au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des monts du Pilat. (Voir le site : **www.cpie-pilat.fr**).

Ce sont des plantes exotiques envahissantes importées volontairement (renouée asiatique = plante décorative) ou involontairement (graines d'ambroisie mélangées à d'autres graines). Elles ont une croissance très rapide. Leur diffusion est favorisée par les activités humaines, notamment à l'occasion de travaux et de mouvements de terres. Elles n'ont aucun prédateur naturel ou concurrent qui pourraient freiner leur prolifération.

Leur impact sur l'environnement naturel et humain est considérable : elles menacent la biodiversité, gênent l'activité agricole et piscicole, perturbent les réseaux routiers (obstacles à la visibilité), occasionnent des débordement des cours d'eau, l'étouffement des étangs, et sont une menace pour la santé (allergies photosensibilisation et brulures de contact).

Pour en savoir plus n'hésitez pas à consulter le site de l'ASSEN :

http://assenmarcellinoise.weebly.com/

La lutte contre ces espèces nécessite des mesures spécifiques et des précautions sanitaires. Il ne faut utiliser en aucun cas des produits phytosanitaires qui sont **inefficaces et dangereux**.

L'ambroisie

Elle ressemble beaucoup à l'armoise mais ses feuilles sont vertes des deux côtés et elle n'a pas son odeur aromatique.
L'élimination de l'ambroisie (arrachage notamment) impose de se protéger, en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison.

Que faire si j'en vois ?
Sur ma propriété : **je l'arrache** !
Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants : **je l'arrache** !
Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée :**
www.signalement-ambroisie.fr
Tél : 0 972 376 888
contact@signalement-ambroisie.fr

Les renouées asiatiques

Elles peuvent atteindre 4m de hauteur. On les trouve dans les milieux humides ou perturbés (friches, talus, fossés …)
Elles développent des toxines qui tuent les racines des plantes voisines.

Il est très difficile de les détruire, le moindre fragment peut régénérer une plante entière.
On peut les affaiblir par des fauchages réguliers ou arrachage manuel
Pour éviter leur prolifération, **il ne faut pas broyer les tiges et ne pas transporter de terre sans vérifier qu'elle ne contient plus de fragment de la plante**.

Sur notre commune, les emplois verts de l'ASSEN ont repéré les lieux où prolifèrent ces plantes et les ont répertoriés sur plan cadastral en vue de les signaler aux pouvoirs publics. Nous avons fait part de notre inquiétude au conseil général face au retard pris par les travaux d'aménagement paysager du contournement. Il est regrettable de constater, en effet, l'apparition d'ambroisie sur les talus non enherbés et donc propices au développement de cette plante invasive.

Dossier

Le projet de compostage partagé sur le lotissement des Vachères

La genèse

C'est une initiative de l'ASSEN par l'intermédiaire de deux membres du conseil d'administration qui habitent ce lotissement de 11 habitations.

Le projet a pour objectif de valoriser les déchets réutilisables et diminuer le volume des déchets collectés et transportés, de permettre aux habitants de composter les déchets végétaux pour obtenir du compost utilisable pour leurs plantations et donc de faciliter le jardinage au naturel.
L'idée est, en outre, de créer un site expérimental et en tirer des enseignements pour une extension à d'autres lotissements voire d'autres quartiers

Pour sa mise en œuvre, il a nécessité la réalisation d'un accord entre : l'ASSEN qui a pris l'initiative et accepte de l'accompagner pour en assurer la réussite, le propriétaire du lotissement, qui a donné son accord pour l'implantation des composteurs sur son terrain et la communauté d'agglomération Loire Forez (CALF) qui est disposée à accompagner le projet en fournissant gratuitement composteurs, conseils techniques et matériels nécessaires à son bon fonctionnement.

Lors d'une réunion du 15 décembre 2015, les habitants du lotissements représentés en majorité, ont donné leur accord pour tenter l'expérimentation à partir du début du mois de mars.

Ce qui a été proposé aux habitants :

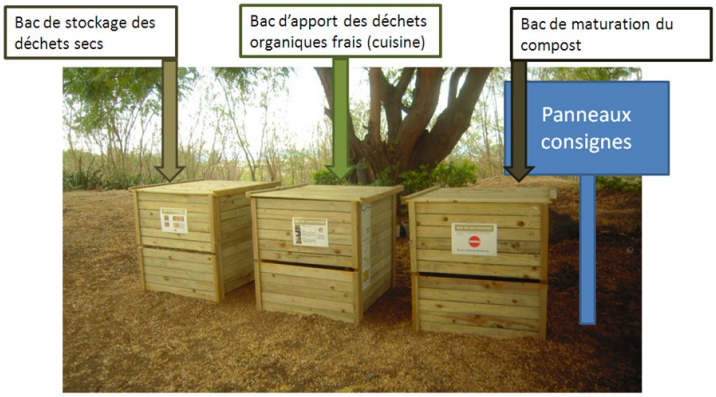

Trois composteurs en bois à implanter sur le lotissement: un pour le compostage en cours, un pour le compostage arrivé à maturation, un pour les matériaux « secs » (branches broyées).

Fournis par la CALF

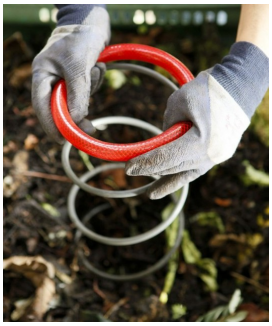

Les outils : un pour égaliser les déchets (griffe manuelle) et un pour l'aération du compost : **« le brass'compost »**

A tous les habitants volontaires : **« un bio-seau »** pour stocker temporairement les déchets de cuisine avant de les transférer dans le composteur

L'ASSEN assure pour sa part l'approvisionnement régulier du conteneur à produit sec et le brassage régulier du compost

Les conditions de mise en place sont subordonnées à la signature d'une convention CALF-ASSEN et par les habitants volontaires, d'une charte fixant les droits et obligations de chacun.

Ce qu'il faut retenir sur le compostage

Qu'est ce que le compostage ?

C'est un procédé naturel qui permet aux matières organiques de se décomposer en un amendement riche pour le sol comparable à du terreau : **le compost**

Que peut-on composter ?

Les déchets végétaux de toute nature (épluchures de fruits et légumes, filtres et marc de café, mouchoirs en papier, essuie tout, fleurs coupées, coquilles d'œufs, etc.)

Les règles d'or pour avoir un bon compost :

Diversifier les apports (déchets humides et déchets secs)
Aérer le compost
Maintenir l'humidité

Bien conduit, le compostage n'apporte <u>aucune</u> nuisance

La permaculture

C'est un terme peu connu qui s'inscrit dans une démarche de développement durable et écologique.
Elle touche de nombreux domaines dont le jardin et la production nourricière.
Ses méthodes visent à développer des méthodes respectueuses de l'homme et de son environnement : jardinage autofertile, jardinage bio, jardinage économique (voisinage bénéfique et complémentaire entre les plantes, compost, paillage) etc.

Les personnes intéressées pour en savoir plus sur le sujet peuvent le faire connaitre sur notre site à l'adresse : **http://assenmarcellinoise.weebly.com/contactez-nous.html**

En fonction des réponses, l'ASSEN organisera une conférence sur ce thème.

Les puces marcellinoises

LES PUCES MARCELLINOISES SERONT DE RETOUR, CHAQUE DIMANCHE, DU 1ER MAI AU 25 SEPTEMBRE, À L'EXCEPTION DU WEEK-END DE PENTECÔTE POUR CAUSE DE FÊTE FORAINE !

Les responsables de l'ASSEN sont d'ores et déjà à pied d'œuvre afin d'accueillir dans les meilleures conditions les exposants et les chineurs pour ce rendez-vous incontournable des Puces Marcellinoises.

Malgré les contraintes rencontrées, l'ASSEN tient à maintenir cette tradition dont la recette a permis de financer en partie, diverses réalisations telles que la table d'orientation située sur les hauteurs de saint-Marcellin, au lieudit « Font Sarrazin », le ponton handi-pêche sur le « Gour Peillon », plus récemment le nouveau topo guide des sentiers de randonnées et demain l'aménagement de jardins familiaux.

De plus, la recette des Puces permet aussi à l'ASSEN de rémunérer, en partie, les deux « emplois-verts » qui contribuent durant toute la saison à leur bonne organisation (traçage des emplacements, l'accueil des exposants, nettoyage,…) mais aussi à l'entretien des sentiers (nettoyage, balisage,…).

En accord avec la Mairie, grâce à l'implication des « emplois-verts » et avec l'aide, chaque dimanche de deux bénévoles, L'ASSEN n'a cessé d'en améliorer le concept, l'accueil des vendeurs et du public **mais le non-respect des règles élémentaires de sécurité pourrait mettre en péril l'existence même de cet événement.**

Aussi, nous demandons instamment :

Aux visiteurs et chineurs, qui viennent en nombre chaque dimanche, **de respecter les règles de stationnement**. Ne vous garez pas n'importe où et n'importe comment !

Aux exposants de respecter les consignes données par les bénévoles et les « emplois verts » afin de **ménager les zones réservées au passage des visiteurs et des véhicules de police et de secours**, et de laisser votre emplacement propre à votre départ.

Nous vous remercions à l'avance pour votre coopération

Infos pratiques :

Puces : tous les dimanches matin de mai à septembre (sauf le dimanche 15 mai)
Lieu : sur l'Espace « Le Moulin »
Heures d'arrivée : à partir de 6h
Heure de départ : 12h30 au plus tard
Prix : 2€ le mètre linéaire
Entrée gratuite pour les visiteurs
Buvette avec viennoiseries
Contact organisateur : 06 70 03 33 97 – 06.88.69.16.32

Numéros utiles en cas d'urgence :

Gendarmerie : 04 77 52 34 77 ou 17
Police Municipale : 04 77 36 10 91
Élu Municipal de permanence : 06 47 39 75 66
Samu : 15 – Pompiers : 18

Vous trouverez également, à 300 m à pied, le centre de Saint-Marcellin avec son marché, ses commerces de bouche, son tabac- presse, ses cafés, ouverts tous les dimanches matin.

Voici maintenant le vœu des organisateurs :
Pour 2016 et
Pour le succès des Puces Marcellinoises,
Que chaque dimanche soit ensoleillé
Et que vous soyez toujours plus nombreux à venir chiner ou exposer
A St Marcellin en toute convivialité !!!

Les emplois verts

Pour la mise en œuvre de ses objectifs, l'ASSEN a choisi depuis de longues années d'employer à temps partiel et sur une durée déterminée deux agents d'entretien des espaces naturels. L'association fait en sorte de bénéficier des aides de l'Etat pour financer ces emplois.
Xavier Peyrard (29 ans) et Armindo Martinho (43 ans) ont assuré différentes missions pour la saison 2015/2016. Leur travail s'est divisé en deux grands axes :

· **LES PUCES** : Avant le démarrage, ils ont préparé le terrain à l'espace du moulin : tonte, débroussaillage, repérage, marquage au sol. Puis chaque dimanche de mai à septembre, dès 5h du matin, ils sont là pour accueillir et placer les exposants. Ils font ensuite le tour avec des bénévoles pour les enregistrer. Et à midi, ils s'assurent que le terrain soit remis en état.

· La préservation naturelle des **CHEMINS DE RANDONNEE.** Ils ont sillonné chaque sentier pour défricher, réparer ou remplacer les poteaux indicateurs. Xavier et Armindo ont également pris l'initiative pour l'ASSEN de repérer et cartographier les endroits où les plantes invasives sont apparues à Saint-Marcellin. Ils ont entretenu avec soin le matériel de coupe et réparer la remorque.

Hormis ces deux grands axes, Xavier et Armindo ont effectué des ramassages d'encombrants pour les adhérents. Ils ont pris une part très active au forum des associations. Ils ont participé à la création du site internet et de la page facebook ASSEN. Ils ont rendu le local de l'association plus attrayant : nettoyage, rangement et création d'affiches avec des archives des actions menées par notre Association de Sauvegarde et de l'Environnement et de la Nature.

Ils ont apporté un nouveau souffle à l'association. Xavier et Armindo ont apprécié cette expérience au sein de l'ASSEN. Elle leur a permis de vivre le quotidien de la gestion d'une association. Disponibles et fourmillant d'idées, ils ont su partager leur enthousiasme. Les nombreux échanges avec les personnes rencontrées sur les puces et les chemins ont été un véritable enrichissement humain pour eux.

Leur contrat a pris fin le 14 janvier 2016. Xavier, technicien supérieur agricole et éleveur de chevaux, souhaite trouver un emploi dans le conseil agricole ou la formation. Armindo, agent d'entretien en bâtiment et espaces verts, cherche à travailler dans ces domaines au niveau d'une collectivité locale ou d'une structure privée (maison de retraite, institut, ….). Nous leur souhaitons bonne chance et la réussite pour leurs projets.

Le Site Internet

Notre site Internet est ouvert. Visitez le à l'adresse suivante :

http://assenmarcellinoise.weebly.com/

2016, étape décisive pour les jardins familiaux ?

Après deux ans de travail, le projet de jardins familiaux est en passe d'aboutir.
Le conseil municipal a délibéré pour l'achat d'un terrain situé près du Benêt, non loin de la zone artisanale du Placier.
Après achèvement des formalités d'achat, et si le conseil municipal le confirme, cette parcelle pourra être louée à l'ASSEN par bail emphytéotique (location de longue durée associée à un loyer modique).
Si le nombre de personnes intéressées se confirme (une trentaine avait répondu positivement lors d'une enquête effectuée en 2013), l'ASSEN entreprendra, dès 2016, une première tranche de travaux afin d'offrir aux jardiniers une vingtaine de parcelles de 100 m² qu'ils pourront louer à prix modique.

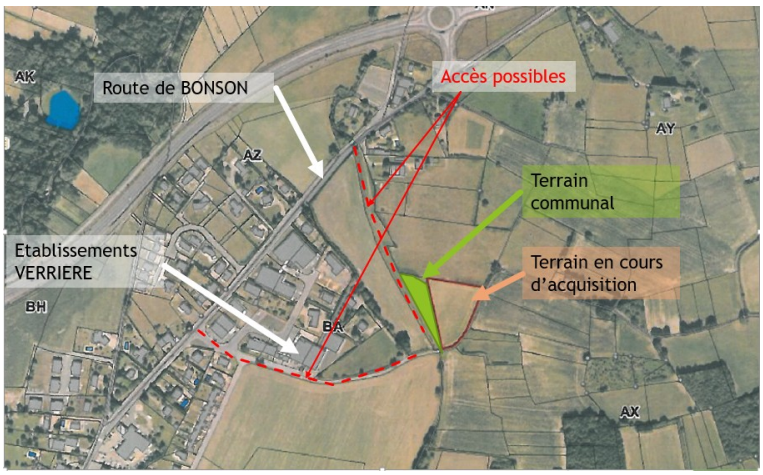

Depuis une réunion organisée par l'ASSEN le 30 janvier 2016, 12 candidats au jardinage se sont déclarés intéressés pour entreprendre leurs cultures dès le début de la saison, gageons qu'il seront rejoints par de nombreux autres.

Contact ASSEN : 06 88 69 16 32 ou 06 70 03 33 97

Venez nous rejoindre en nous retournant le bulletin d'adhésion au titre de 2016.

(Chaque adhérent a droit à une récupération d'encombrants entre mai et octobre)

Mme/M Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....

Adhère à l'ASSEN au titre de l'année 2016 et verse la somme de ….. € (montant **minimum** de cotisation 5 € par personne) au titre de sa cotisation annuelle.

Bulletin à retourner avec le montant de la cotisation à :

ASSEN *Association de Sauvegarde de L'Environnement et de la Nature de Saint-Marcellin-en-Forez*
3 rue d'outre l'eau 42680 SAINT MARCELLIN EN FOREZ

Merci de ne pas jeter ce document sur la voie publique